



Récupérer un dossier personnelle en mairie

Par asp, le 15/09/2011 à 22:41

Bonjour,

J'ai un petit litige avec ma mairie concernant la dérogation scolaire de mes enfants.

J'ai pris contact avec un avocat. Pour lui, pas de souci, mais il lui faut les courriers...

Le problème est que je n'ai plus rien (c'est compliqué, problèmes de santé, déménagement...)

La mairie, elle, en revanche a tout : mes courriers et les siens.

Puis je la contraindre à me fournir une copie ? Si oui, sur quelle base juridique ?

Merci